# **CONDITIONS GENERALES DE VENTES**

JOBISSIM est une plateforme de mise en relation entre des Participants, des Recruteurs et des Organismes de formation professionnelle. JOBISSIM permet à un Participant de trouver une formation professionnelle et de répondre aux offres d'emploi publiées par les Recruteurs.

L'accès aux Services est réservé aux Recruteurs clients de JOBISSIM, aux Organismes de formation professionnelle et aux Participants.

Les présentes conditions générales sont applicables à tous les services proposés par la société JOBISSIM sur son site internet auprès de ses clients professionnels.

#### Article 1 – Définitions

Pour les besoins des présentes conditions générales, les mots suivants débutant par une lettre majuscule auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

« JOBISSIM » ou « le Prestataire »	Désigne la société JOBISSIM, société par actions simplifiée au capital de 6.000 €, sise à CHEMY (59147), 2D, rue de l'Eglise et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le n° 893 384 123.
« Service »	Désigne la mise en relation entre un Recruteur, un Formateur et un Participant
« Utilisateur »	Désigne toute personne physique ou morale, commerçante, Recruteurs et Participants, accédant au Site JOBISSIM, lui permettant notamment de publier des annonces et de consulter les profils des Candidats
« Recruteur »	Désigne toute entreprise ayant souscrit aux prestations de JOBISSIM pour leurs opérations de recrutement.
« Formateur »	Désigne tout organisme de formation professionnelle, ayant souscrit aux prestations de JOBISSIM et proposant des formations professionnelles
« Candidat » ou « Participant »	Désigne toute personne physique souhaitant postuler à une offre d'emploi et/ou bénéficier d'une formation proposée par un Organisme de formation professionnelle.
Le « Site » ou « Site JOBISSIM »	Regroupe le Site internet www.jobissim.com, ainsi que toutes les applications pour téléphone mobile et/ou tablette électronique permettant l'accès au Site.

« Formule » Désigne les formules d'abonnement proposées par JOBISSIM au Recruteur pour utiliser les services de JOBISSIM. Conditions générales Désignent les conditions générales d'utilisation d'utilisation ou auxquelles doit se conformer les Participants, les « CGU » Recruteurs et les Organisme de formation et consultables sur le site www.jobissim.com Conditions générales Désignent les présentes conditions générales de vente de vente ou « CGV » et s'appliquant à la relation contractuelle entre JOBISSIM et tout Recruteur

## Article 2 – Objet du contrat

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités et conditions de la relation contractuelle entre JOBISSIM et tout Recruteur dans le cadre de sa souscription aux services de JOBISSIM.

## **Article 3 – Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des Services proposés par la société JOBISSIM, auprès des Recruteurs, désirant bénéficier des Services proposés à la vente par le Prestataire sur son site Internet www.jobissim.com.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment à l'exclusion de toutes conditions générales du Recruteur. En souscrivant à ces conditions générales de vente, le Recruteur accepte expressément la primauté de celles-ci sur ses propres conditions générales.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par JOBISSIM constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Les présentes conditions générales de vente doivent être acceptées par les Recruteurs pour accéder aux services de JOBISSIM, en cochant la case correspondante, lors de leur inscription sur le site Internet www.jobissim.com.

La souscription à une formule et plus généralement toute commande sur le Site JOBISSIM par le Recruteur vaut acceptation sans réserve des Conditions générales d'utilisation du site JOBISSIM.

### **Article 4 – Souscription aux formules**

Le Recruteur qui souhaite accéder aux Services proposés par JOBISSIME doit au préalable souscrire à un abonnement mensuel, à partir de la rubrique « Mon Compte », en choisissant l'une des formules proposées.

Le Recruteur doit renseigner ses informations de facturation et de carte bancaire afin de procéder au paiement de la Formule choisie.

Le Recruteur atteste par les présentes être le représentant légal ou disposer d'un mandat de la personne morale pour souscrire à l'abonnement.

Le Recruteur choisit l'une des formules suivantes :

#### - Formule 1 : Permet au Recruteur d'accéder aux fonctionnalités suivantes :

Publication d'une annonce par mois

La Formule 1 est proposée gratuitement et sans engagement à tout Recruteur qui utilise le service JOBISSIM, pour la première fois.

Chaque Recruteur ne peut bénéficier que d'un abonnement à la Formule 1.

### - Formule 2 : Permet au Recruteur d'accéder aux fonctionnalités suivantes :

- Publication de 5 annonces par mois
- o Accès à la CVthèque
- Service d'évaluation des candidats

## - Formule 3 : Permet au Recruteur d'accéder aux fonctionnalités suivantes :

- Publication de 10 annonces par mois
- Accès à la CVthèque
- Service d'évaluation des candidats
- Statistiques

#### - Formule 4 : Permet au Recruteur d'accéder aux fonctionnalités suivantes :

- Nombre d'annonces publiées illimité
- Accès à la CVthèque
- o Service d'évaluation des candidats
- Statistiques
- o Entretien en visio-conférence

Le Recruteur peut compléter sa formule en ajoutant un pack de services supplémentaires :

#### - Pack Premium

Statistique

- o Aide communicative
- o Entretien en visio-conférence
- Accès à la CVthèque

Les Services non utilisés ne sont pas reportables d'un mois sur l'autre.

Le Recruteur qui ne souhaite pas utiliser le Service pendant un mois entier peut librement suspendre son abonnement pour ce mois, à sa convenance, en prenant soin d'avertir JOBISSIM de cette suspension, par mail, au plus tard le 20 du mois précédent.

La souscription en ligne aux Services de JOBISSIM entraine l'acceptation par le Recruteur des présentes Conditions générales de vente.

# L'option « amélioration des performances de l'annonce »

Le Recruteur peut souscrire à une option supplémentaire pour améliorer les performances d'une annonce.

Le Recruteur peut enchérir afin que leur annonce soit placée en première position dans la liste des annones visibles par les Participants.

Les enchères sont visibles par l'ensemble des Recruteurs.

Lorsque le Recruteur remporte l'enchère, les performances de son annonce sont améliorées jusqu'à la prochaine enchère.

Le Recruteur doit renseigner ses informations de facturation et de carte bancaire afin de procéder au paiement de l'option choisie.

### Article 5 – Durée du contrat

L'abonnement mensuel est valable sans limitation de durée et donne droit mensuellement au nombre de services convenu.

L'abonnement prend effet à la date de souscription en ligne sur le Site JOBISSIM sous réserve du paiement des sommes dues.

La souscription d'un abonnement ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Recruteur de la confirmation de l'acceptation de sa souscription par JOBISSIM par courrier électronique.

#### Article 6 – Tarifs

Les Services proposés par JOBISSIM sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande tel que figurant sur le Site de celui-ci. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, tels que figurant sur le Site de JOBISSIM.

En cas d'abonnement et de changement de la grille tarifaire, JOBISSIM transmet au Recruteur le nouveau tarif pour la période à venir. A défaut d'opposition dans les 30 jours de l'émission de la proposition de modification, la nouvelle grille tarifaire sera réputée être acceptée par le Recruteur. En cas d'opposition, JOBISSIM pourra mettre un terme à l'abonnement par courrier électronique, avec un préavis d'un (1) mois, à compter de la réception de la demande.

Une facture est établie par JOBISSIM et remise au Recruteur chaque mois pour les abonnements. Les factures seront transmises par voie électronique. Toutefois, le Recruteur pourra solliciter de JOBISSIM qu'il lui transmette les factures par voie postale.

En cas d'achat de services optionnels, une facture est établie par JOBISSIM et transmise par voie électronique au Recruteur, après validation de l'achat des services optionnels.

Le Recruteur ne bénéficiera d'aucun rabais, remises ou ristournes.

En cas de demande particulière du Recruteur concernant les conditions de fourniture des Services souscris, dûment acceptées par écrit par JOBISSIM, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Recruteur.

# Article 7 – Modalités de paiement

L'abonnement mensuel est payable chaque mois, par prélèvement automatique ou par carte bancaire au plus tard le 5 de chaque mois.

JOBISSIM accepte les paiements par virement bancaire et par cartes Visa, Master Card, et American Express.

Chaque ouverture de compte supplémentaire donnera lieu à une facturation supplémentaire conformément à la grille tarifaire en vigueur.

JOBISSIM ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Recruteur si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités cidessus indiquées.

Les paiements effectués par le Recruteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par JOBISSIM.

Des pénalités de retard égale à 10 % des sommes dues, sans pouvoir être inférieur à 500 €, et un intérêt de retard égal au taux de l'intérêt légal majoré de 10 points, seront automatiquement et de plein droit acquises à JOBISSIM, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à JOBISSIM par le Recruteur, sans préjudice de toute autre action que JOBISSIM serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Recruteur.

De plus, en vertu de l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, sera due de plein droit et sans notification préalable par le Recruteur en cas de retard de paiement. JOBISSIM se réserve le droit de demander au Recruteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

En outre, JOBISSIM se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services en cours commandés par le Recruteur, jusqu'à réception de l'intégralité des sommes dues.

#### Article 8 – Utilisation du Service

Le Recruteur pourra utiliser les services de JOBISSIM de la façon suivante :

- Le Recruteur s'inscrit sur le site JOBISSIM, en cliquant sur l'icône « inscrivez-vous » ou en cliquant sur « déposer ».
- Le Recruteur remplit le formulaire et valide son inscription.
- Le Recruteur choisit la Formule adaptée à ses besoins et les options souhaitées et procède au paiement de sa commande.
- Une fois le compte créé et le paiement validé, le Recruteur peut publier une annonce, dans la rubrique « mon compte » en cliquant sur « Déposer une offre d'emploi ».
- L'offre d'emploi est publiée sur le site *www.jobissim.com* et consultable par les Utilisateurs du site internet.
- Le Recruteur peut consulter les réponses des candidats aux offres d'emploi publiées dans la rubrique « messagerie ».
- Le Recruteur peut répondre aux candidatures, directement via son espace de messagerie.
- Le Recruteur s'engage à informer chaque Candidat de l'issu de la procédure de recrutement, même si celui-ci est négatif.

Une offre d'emploi ne peut rester sur le Site que 30 jours, sauf en cas de résiliation du contrat. Dans cette hypothèse, les annonces sont automatiquement supprimées.

Le Recruteur déclare avoir lu et accepté les conditions générales d'utilisation du Site et y adhéré sans réserve.

### Article 9 – Responsabilité du Recruteur

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Recruteur s'engage à respecter les obligations qui suivent :

Le recruteur s'engage, dans son usage des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

Le Recruteur reconnaît avoir pris connaissance sur le site des caractéristiques et contraintes, notamment techniques, de l'ensemble des Services. Il est seul responsable de son utilisation des Services.

Le Recruteur est informé et accepte que la mise en œuvre des Services nécessite qu'il soit connecté à internet et que la qualité des Services dépend directement de cette connexion, dont il est seul responsable.

Le Recruteur s'engage à fournir à JOBISSIM toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des Services. Plus généralement, l'Utilisateur s'engage à coopérer activement avec JOBISSIM en vue de la bonne exécution des présentes.

Le Recruteur est seul responsable des contenus de toute nature (rédactionnels, graphiques, audiovisuels ou autres, en ce compris la dénomination et/ou l'image éventuellement choisies par l'Utilisateur pour l'identifier sur le site) qu'il diffuse dans le cadre des Services (ci-après désignés : les « Contenus »).

Il garantit à JOBISSIM qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion de ces Contenus.

Il s'engage à ce que lesdits Contenus soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou règlementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de JOBISSIM.

Le Recruteur s'interdit ainsi de diffuser, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes, xénophobes ou révisionnistes,
- des Contenus contrefaisants,
- des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- des Contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
- et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

Toute annonce et toute publication diffusée par le Recruteur sur le site internet JOBISSIM parait sous la responsabilité exclusive du Recruteur.

Le Recruteur garantit JOBISSIM contre toute action ou tout recours en relation avec les annonces et contenus publiés.

Le Recruteur accepte que JOBISSIM supprime, sans préavis ni indemnité, ni droit à remboursement, toute annonce ou tout contenu qui ne serait pas conforme aux présentes Conditions générales de vente et ses Conditions générales d'utilisation.

Le Recruteur reconnaît que les Services lui offrent une solution supplémentaire mais non alternative des moyens qu'il utilise déjà par ailleurs pour atteindre le même objectif et que cette solution ne saurait se substituer à ces autres moyens.

Le Recruteur doit prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par ses propres moyens les informations de son « Compte » qu'il juge nécessaires, dont aucune copie ne lui sera fournie.

# Article 10 – Responsabilité de JOBISSIM - Garantie

JOBISSIM ne garantit pas les résultats attendus par le Recruteur, à la suite de l'utilisation des Services.

Les éventuelles statistiques des visites et des Annonces consultées par les Utilisateurs sont mentionnées, lorsque le Recruteur souscrit aux formules correspondantes, à titre indicatif. Les statistiques ne peuvent entraîner aucun recours ou demande d'indemnités de la part du Recruteur.

En cas de difficulté sur le Service, entraînant l'impossibilité d'utiliser le Site et/ou le Service, la responsabilité de JOBISSIM sera limitée au prix payé par le Recruteur, pour le mois en cours.

En cas d'indisponibilité des services proposés dans la formule souscrite, JOBISSIM pourra proposer une Formule de qualité et de prix équivalents, jusqu'au rétablissement des services. Le Recruteur sera libre de refuser cette proposition et d'obtenir le remboursement de la formule souscrite.

JOBISSIM n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit pour tout préjudice, perte ou dommage qui pourrait découler de l'utilisation, ou d'une mauvaise utilisation, du Site ou des Services JOBISSIM ou d'un quelconque des éléments figurant sur le Site JOBISSIM (y compris pour perte de chance de trouver un emploi ou un salarié, pertes de revenus, pertes de bénéfices, pertes de contrats, non-réalisation économies envisagées, frais et débours engagés pour rien, perte de données ou d'éléments incorporels).

JOBISSIM s'engage à apporter tous les soins en usage dans la profession pour la mise en œuvre du Service offert aux Utilisateurs. Néanmoins, sa responsabilité ne pourra pas être retenue en cas de manquement à ses obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que, et sans limitation, les catastrophes, grèves, incendies, inondations, défaillance ou panne de matériel, des moyens de transport, de communication, défaillance d'un sous-traitant ou du fait de vos agissements.

JOBISSIM ne pourra être tenu responsable des interruptions, des dysfonctionnements, des modifications ou des utilisations non conformes des services souscrits.

JOBISSIM fera ses meilleurs efforts pour garantir la continuité et l'accès aux services du site internet.

En cas d'indisponibilité du site internet pour quelque raison que ce soit, JOBISSIM fera ses meilleurs efforts pour rétablir l'accès aux services, dans les meilleurs délais.

Aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de JOBISSIM en cas de violation des conditions générales d'utilisation du Site.

#### Article 11 – Réclamation

Toute réclamation devra être transmise par écrit à JOBISSIM dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter de l'évènement allégué.

### Article 12 – Résiliation

Le Recruteur pourra résilier l'abonnement à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toutefois tout mois commencé restera dû quelle que soit la date de résiliation.

En cas de faute, chacune des parties aura la faculté de résilier le contrat à tout moment, 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée demeurée infructueuse, dans l'hypothèse où l'une des parties aurait commis une faute grave ou aurait manqué de manière prolongée à l'une de ses obligations essentielles au titre des présentes CGV ou des CGU.

En cas de cessation du contrat, l'ensemble des annonces publiées sur le Site internet JOBISSIM et le compte du Recruteur seront automatiquement supprimés.

# Article 13 – Propriété Intellectuelle

Le contenu et la structure du Site sont la propriété de JOBISSIM et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

JOBISSIM reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux Services vendus au Recruteur. Le Recruteur s'interdit donc toute exploitation ou reproduction de la marque JOBISSIM et des signes distinctifs y attachés sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de JOBISSIM qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

### Article 14: Modification des CGV

JOBISSIM est susceptible de modifier ou de procéder à des mises à jour des Conditions générales de vente à tout moment.

Toute nouvelle version des Conditions générales de vente sera publiée sur le Site Internet www.jobissim.com

Les CGV applicables à la relation de JOBISSIM avec le Recruteur sont celles en vigueur lors de la souscription à une Formule, sauf modification légale ou réglementaire imposant l'application immédiate de CGV ultérieures.

En cas de renouvellement, de reconduction ou de modification de l'abonnement à la demande du Recruteur, seront alors applicables les CGV en vigueur à la date de ce renouvellement, de cette reconduction ou de cette modification.

En cas de modification des CGV, JOBISSIM transmet au Recruteur les nouvelles Conditions générales de vente. A défaut d'opposition dans les 30 jours de l'émission de la proposition de modification, les nouvelles Conditions générales de vente seront réputées être acceptées par le Recruteur. En cas d'opposition, le Recruteur peut résilier le contrat, dans les conditions de l'article 12.

# Article 15 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne

pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de trente (30) jours, les présentes seront purement et simplement résolues après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

# Article 16 - Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

## Article 17 - Informatiques et Libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Recruteur sont nécessaires à la réalisation du service. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées à d'autres fins.

Chaque Recruteur n'a accès qu'aux données à caractère personnel fournies par les Participants lors de la candidature à une offre d'emploi.

Les Recruteurs s'engagent à assurer la sécurité des données à caractère personnel qu'ils conservent pour les besoins du recrutement.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet www.jobissim.com répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Les Utilisateurs disposent, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations les concernant.

Ce droit peut être exercé par courrier électronique à l'adresse [...].

#### Article 18 - Tolérance

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application de tout ou partie des engagements stipulés aux présentes conditions générales, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait être considéré ni comme une modification des présentes conditions générales ni comme un droit quelconque en faveur du Recruteur ou de JOBISSIM.

## Article 19 - Litiges-Langue

Les Conditions générales de ventes sont rédigées en langue française. Dans le cas où il elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi en cas de litige.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Toutes les actions naissant du présent contrat se prescrivent par un (1) an à compter du fait qui leur a donné naissance. Cette prescription conventionnelle reste soumise aux causes de suspension et d'interruption de droit commun.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de six (6) mois, seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux de LILLE.